

*denrées & marchandises importées qui seront déclarées appartenir à Sa Maj. Prussienne, à ses Compagnies de Commerce, ou à ses Sujets, seront exemptés de tous droits maritimes.*

En remettant cette Note, Mr. Reichard déclara qu'il ne pouvoit se départir d'aucun de ces articles; & que la Ville de *Dantzic* devoit les accepter purement & simplement. Le Comte de *Golowkin* a donné, en qualité de Médiateur, cette Note au Magistrat & lui a demandé une réponse catégorique.

Qu'un certain *Pyramowicz* ait été l'un des promoteurs du Manifeste du Prince *Czetwertinski*, comme tous les deux membres de la Délégation de la Diète, il n'en est aucun de ce nom entre les Délégués qui ait fait cette démarche. C'est ce qui étoit ici à redresser.

Le Bref Pontifical portant suppression de l'Institut des Jésuites, a été reçu à *Varsovie*, mais avec le plus grand étonnement. Le sort de ces Religieux touche & intéresse généralement toute la *Pologne*. Beaucoup de Sénateurs & de Délégués ont d'abord proposé de ne point accepter ce Bref destructif, mais leur proposition ne prouve que leur estime pour l'Institut, dont ils sentent l'utilité & la nécessité. Cependant nous n'apprenons pas encore que ce Bref ait été mis en exécution, l'embarras étant, sans doute, de pouvoir bien remplacer les Jésuites dans leurs emplois, & de fixer sur les biens qu'on leur enleve, une honnête subsistance à des infortunés dont l'Eglise & l'Etat reconnoissent les services.

Mais un autre embarras paroît encore dans ce cas d'abolition des Jésuites en *Pologne*, & c'est celui que le Pape ayant recommandé de